

Montréal, le 22 février 2018

Mme Véronique Dubois  
**Régie de l'Énergie**  
800 Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet :** HQD - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2017-2026  
Programme Charges interruptibles résidentielles–Chauffe-eau  
(R-3986-2016)  
Réponse aux commentaires d'HQD sur les demandes d'intervention

---

Madame,

UC réagit aux commentaires du Distributeur sur sa demande d'intervention (B-0085).

Le Distributeur indique :

*Le Distributeur constate que l'intéressé semble suggérer que la Régie puisse approuver le développement d'un chauffe-eau antilégionelle (p. 4). Le Distributeur rappelle que le présent dossier ne vise aucunement le développement d'un nouveau chauffe-eau, ce qui relève de l'industrie.*

*Le Distributeur constate également que l'intéressé semble vouloir discuter des modalités du programme en fonction des différents scénarios d'interruption. Le Distributeur rappelle qu'une telle question est prématurée et que, le moment venu, elle relèverait d'ailleurs plutôt d'un dossier tarifaire, comme le Distributeur l'a déjà souligné. Le Distributeur est d'avis que la demande d'intervention ne devrait pas être accueillie.*

UC s'étonne grandement des commentaires du Distributeur. UC ne s'attend pas à ce que la Régie approuve le développement d'un chauffe-eau antilégionelle. En revanche, UC considère que l'enjeu premier de ce dossier est de déterminer si l'existence d'un chauffe-eau antilégionelle ou encore d'une solution permettant d'éliminer la légionnelle des chauffe-eau actuels est un prérequis au déploiement du Programme. Voilà à notre avis la décision fondamentale qui devrait être prise par la Régie. UC entend donc analyser la preuve déposée par le Distributeur et surtout

*La force d'un réseau*

**Nos membres associatifs**

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins  
ACEF de l'Est de Montréal  
ACEF de l'Île-Jésus  
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal  
ACEF du Sud-Ouest de Montréal  
ACEF Estrie  
ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est  
ACEF Rive-Sud de Québec  
ACQC  
Centre d'éducation financière EBO

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

les propositions ou solutions des autres intervenants pour contrer les problèmes de légionelle dans les réservoirs d'eau chaude et faire ses recommandations à la Régie sur le sujet.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle UC propose de régler cette question au cours d'une Phase 2A.

En outre, UC indique dans sa demande d'intervention

*Dans ce contexte, étudier les paramètres fins d'un programme commercial pourrait être contreproductif alors que l'ensemble des paramètres d'analyse (coûts évités et coûts de commercialisation) pourrait évoluer. C'est pourquoi UC recommande à la Régie de reporter l'étude fine du Programme à une Phase 2B. toute autre discussion sur les paramètres d'un programme.<sup>1</sup>*

Autrement dit, UC partage l'avis du Distributeur qu'il est prématuré de discuter des modalités du Programme. Ce n'est que si la Régie décidait de traiter cet enjeu dès maintenant qu'elle entend aborder la rentabilité du Programme.

Pour ces raisons, UC maintient sa demande d'intervention et demande à la Régie de la reconnaître comme intervenant.



France Latreille  
Directrice

c. c. : Simon Turmel, procureur d'HQD  
Hélène Sicard, procureur d'UC  
Viviane de Tilly

---

<sup>1</sup> C-UC-0022, page 4.